

ARTICLE 1. DISPOSITIONS LIMINAIRES

Les présentes conditions particulières de vente (ci-après les « **CPV** ») s'appliquent dans leur intégralité à compter du 1 juillet 2019, à toute commande (ci-après la « **Commande** ») de billetterie (ci-après la « **Billetterie** » ou le « **Billet** ») réalisée sur le site internet accessible depuis <https://b2b-tickets.franceminiature.fr/fr-FR/se-connecter> (ci-après le « **Site Internet** ») dédié aux clients professionnels (ci-après le « **Client** »). Les CPV complètent les conditions générales de vente Groupes (« **CGV Groupes** ») en ce qui concerne la vente en ligne sur le Site Internet ouverts aux professionnels.

Tout Client souhaitant utiliser les services de commande en ligne doit, au préalable, remplir le formulaire d'Adhésion aux services de commande en ligne. L'adhésion aux services de commande en ligne implique l'acceptation sans réserve des présentes CPV ainsi que les CGV Groupes.

ARTICLE 2. IDENTIFICATION DU VENDEUR

La Billetterie, objet des présentes, est vendue aux Clients par le Vendeur dont les coordonnées sont les suivantes :

FRANCE MINIATURE,

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 809 300, 00 €

25 route du Mesnil – 78 990 ELANCOURT, email : contactgroupe@franceminiature.com , Tél. : 01.30.16.16.30;

Numéro de TVA intracommunautaire : FR90348677196

RSC de Versailles, n° 348 677 196, Atout France n° IM078120028,

Garantie financière : Atradius Credito Y Caucion S.A., 159 rue Anatole France, CS 50118, 92596 Levallois Perret, Cedex

Assureur RC Professionnelle : Allianz IARD, 87 rue de Richelieu, 75002 Paris, n° de police : 86.351.239

ARTICLE 3. MODALITES DE COMMANDE

Les Commandes de Billetterie s'effectuent :

- soit directement sur le Site Internet : accessible depuis <https://b2b-tickets.franceminiature.fr/fr-FR/se-connecter> pour toute Commande de Billets à l'unité,
- soit auprès du Centre de Contacts 25 route du Mesnil, 78 990 Elancourt, joignable au 01 30 16 16 30 du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 ou par email à l'adresse suivante : contactgroupe@franceminiature.com pour toute Commande d'un stock de Billets avec la mise à disposition dudit stock sur le Site Internet. La Commande doit être effectuée via le bon de commande papier et réglée intégralement auprès du Centre de Contact avant la mise à disposition du stock sur le Site Internet.

En cas de problème de connexion sur le Site Internet merci de contacter le Service Commercial par tél. : 03 44 62 30 70 ou par email à l'adresse suivante : service.commercial@compagniedesalpes.fr.

3.1 Compte Client

Chaque Client ayant signé le Formulaire d'adhésion aux services de commande en ligne recevra un login et un mot de passe qui sont strictement personnels et confidentiels. Sur le Formulaire d'adhésion le Client doit sélectionner le mode de paiement (immédiat ou différé) applicables aux Commandes à réaliser.

Le mode de paiement sélectionné par le Client doit nécessairement être approuvé par FRANCE MINIATURE.

A la première connexion le Client devra configurer son mot de passe.

Le Client s'engage à prendre toutes les mesures de sécurité requises afin de conserver la confidentialité des informations permettant la connexion au compte client et empêcher ainsi toute utilisation frauduleuse.

3.2 Procédure de Commande en ligne

Pour toute Commande sur le Site Internet, le Client doit, à l'aide de son login et mot de passe, se connecter à son compte Client.

La première étape de validation d'une Commande en ligne consiste à sélectionner la typologie des Billets à acheter et la quantité voulue.

Pour toute Commande avec la possibilité d'attribution de Billets directement en ligne aux utilisateurs finaux, notamment en ce qui concerne les Instances représentatives du personnels, le Client doit créer la fiche de chaque utilisateur final aux fins d'attribution de Billets en ligne. Le Client reste seul responsable de la création des fiches de bénéficiaires, de l'exactitude des informations saisies et de l'attribution des Billets aux utilisateurs finaux.

Conformément aux dispositions de l'article 1369-5 du Code civil, le Client dispose de la possibilité de vérifier le détail de sa Commande et son prix total, et le cas échéant de corriger les erreurs avant de la confirmer en exprimant ainsi son acceptation.

Pour finaliser la Commande, le Client doit prendre connaissance des CGV Groupe et des présentes CPV, les accepter en cochant les cases prévues à cet effet et confirmer la Commande. L'acceptation ainsi exprimée avec le double clic rend le prix des Billets saisis dans la Commande exigible.

Les Billets commandés et attribués sont adressés par courriel directement au bénéficiaire final ou imprimés directement par le Client. Chaque Commande définitive, effectuée sur le Site Internet est enregistrée dans le compte du Client.

ARTICLE 4. VALIDITE DES BILLETS

La durée de validité de chaque Billet est indiquée directement sur le Billet lui-même. Il existe des Billets datés, périodes ou encore valables une ou deux saisons. Le Client choisit la formule de validité souhaitée.

ARTICLE 5. PRIX, PAIEMENTS ET FACTURATIONS

5.1 Prix et moyen de paiement

Les tarifs affichés sur le Site Internet sont exprimés toutes taxes comprises (TTC).

Le Client ayant opté, via le Formulaire d'inscription, pour le paiement immédiat, doit régler ses Commandes par carte bancaire.

Le Client ayant opté, via le Formulaire d'inscription, pour le paiement en mode différé doit régler ses Commandes soit par carte bancaire soit par chèque auprès du Centre de Contacts à réception de la facture mensuelle récapitulant l'ensemble des opérations du mois.

Sous réserve des indications contraires lors de la Commande, seules sont acceptées les cartes bancaires des réseaux CARTE BLEUE/ VISA et EUROCARD/MASTERCARD.

Le choix du mode de paiement n'a aucune conséquence sur la validité de la Commande, qui est devenue ferme est définitive au moment de la confirmation exprimée par le double clic pour toute Commande réalisée sur le Site Internet et à réception du paiement pour toute Commande réalisée auprès du Centre de Contacts avec la mise à disposition du stock sur le Site Internet.

5.2 Facturation

Les factures seront adressées à chaque Client :

- Pour toute Commande d'un stock de Billets, le jour de l'enregistrement de la Commande.
- Pour toute Commande de Billet à l'unité, mensuellement à la fin de chaque mois.

Les factures récapitulatives pour les Commandes de Billets à l'unité avec le paiement immédiat regroupent l'ensemble des ventes du mois.

Les factures récapitulatives pour les Commandes de Billets à l'unité avec le paiement différé regroupent l'ensemble des ventes du mois et sont payables à réception et au plus tard le 30 du mois suivant la date de clôture de ventes.

Les factures pour les Commandes de stock de Billets sont payables à réception.

5.3 Retard de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de commerce, toute facture non réglée à l'échéance par le Client donnera lieu de plein droit et sans aucune mise en demeure préalable, au paiement de pénalités de retard calculées au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'émission de la facture non payée et ce, à compter du jour suivant la date de règlement et jusqu'au règlement effectif et intégral au compte du Vendeur. En outre conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce, le Vendeur facturera une indemnité de recouvrement forfaitaire égale à quarante (40) euros

Il est précisé que le complet et parfait paiement de facture à l'échéance constitue une obligation contractuelle essentielle et le non-respect par le Client de cette obligation constituera une faute grave. Le Vendeur se réserve alors le droit de :

- suspendre les services de commande en ligne et la livraison des Billets jusqu'au complet paiement des sommes restant dues sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une quelconque formalité préalable et/ou;
- exiger le règlement intégral de toute Commande ultérieure au comptant ou le cas échéant en pré-paiement.

ARTICLE 6. DISTRIBUTION DES BILLETS

Les Billets sont réputés vendus par le Vendeur au Client au moment de la confirmation de chaque Commande.

Ainsi, le régime de dépôt-vente ne peut en aucune cas être invoqué pour les Commandes réalisées sur le Site Internet.

Le transfert des risques s'opère au moment de la confirmation de la Commande.

ARTICLE 7. STOCK ET REPRISE DES INVENDUS

Les règles de reprise telles que spécifiées à l'Article 7 des CGV Groupes s'appliquent à toute Commande de stock de Billets réalisée auprès du Centre de Contacts. Le nombre minimal par Commande est de 20.

Par exception, toute Commande de Billet à l'unité avec la possibilité d'attribution à l'utilisateur final, ne bénéficie pas des règles de reprises des invendus édictées à l'Article 7 des CGV Groupes.

ARTICLE 8. RESPONSABILITE

Le Vendeur garantit l'accès et le bon fonctionnement du Site Internet. Cependant, le Client est informé que l'accès au Site Internet pourra être temporairement interrompu pour permettre la réalisation des travaux d'entretien et de maintenance nécessaires à la conservation de la qualité du Site Internet.

Le Client reconnaît et accepte les risques d'imperfection et d'indisponibilité du réseau internet et d'autres aléas liés à l'utilisation du Site Internet.

ARTICLE 9. DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Site Internet du Vendeur relève de la législation française sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle des marques, logos ou signes distinctifs à partir du Site sans l'autorisation expresse et écrite du Vendeur, est donc prohibée au sens de l'article L713-2 du code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 10. RECLAMATION ET LITIGES

Toute réclamation afférente à la Commande de Billets régie par les présentes CPV doit être adressée au Service de Réclamation du Vendeur (France Miniature, Centre de Contacts, 25 route du Mesnil 78 990 Elancourt) par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de tous justificatifs. Tous les litiges qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents de Paris. Les présentes CPV sont régies par le droit français.